

Votre guide : Léo Gayola  
Photographe professionnel et naturaliste  
Contact : [leo@unoeilsurlanature.com](mailto:leo@unoeilsurlanature.com)  
Téléphone : +33 (0) 6 98 41 04 77



LES VOYAGES PHOTO POUR VOIR AUTREMENT

## Italie – La Toscane au printemps

*Venez découvrir la Toscane et ses joyaux à la plus belle des saisons*



**Durée** : 7 jours

**Lieu du séjour** : Italie – Toscane

**Nombre de participants** : Minimum 3 – maximum 8

**Tarif** : 1590€

**Tarif accompagnant** : 790€

**Dates 2025** : lundi 21 avril au dimanche 27 avril 2025

**Thématiques** : Paysages – architecture – photo de rue – poses lentes sur la mer

**Début de prise en charge** : Aéroport de Pise en début d'après-midi du J1

**Fin de prise en charge** : Aéroport de Pise en début d'après-midi du J7

## Présentation du séjour

Une piste claire qui serpente entre et les vignes et les cyprès. Des champs de blé et de coquelicots qui ondulent sous le vent, et les oliviers aux silhouettes atypiques. Des collines rondes, coiffées d'une ferme et de bosquets de cyprès, qui rebondissent vers l'horizon. Plus à l'ouest, la Maremme nous offre une rencontre unique avec une Toscane en bord de mer faite de marais et de zones humides, de grands pins et de sentiers secrets.

Ce stage photo sera orienté sur les paysages du Val d'Orcia, l'architecture typique de la région, la superbe ville de Sienne à l'heure bleue, la faune de la Maremme, les pauses lentes sur la mer...

## Les apports photo

Lors de ce Voyage Photo en Toscane, un séjour culturel et photographique, je vous apprendrai à composer au mieux votre image de paysage, en fonction de la lumière et de l'environnement. Nous prendrons également le temps de découvrir comment sublimer son image en fonction de la course du soleil et d'une optique spécifique pour les prises de vue en surplomb (plongée).

Et nous chercherons aussi à produire de belles images originales grâce aux formes incroyables des cyprès et collines qui pointe comme par magie pour les photographes.

Dans le parc de la Maremme, je vous donnerai quelques astuces de terrain pour photographier la faune sauvage (renard, daim, lièvres) et nous irons apprendre à prendre le temps lors d'une séance de pose longue au bord de la mer au coucher du soleil !

Ces vacances en Toscane vous feront le plus grand bien, sur les pas de Léonard de Vinci, entre Renaissance Italienne et vin du Chianti, la photo des petits villages de l'archipel toscan et des magnifiques paysages de ce circuit en Toscane vous plongera dans un autre monde pour une semaine de dépaysement en Italie !

## L'avis de votre guide

*« Vous serez émerveillés par les levers et couchers de soleil. Un périple tranquille entre les collines parfois embrumées du Val d'Orcia et la belle ville de Sienne pour ensuite aller se laisser bercer par les splendeurs de la Maremme en bord de mer, un séjour idéal pour découvrir la Toscane autrement grâce à la photo. Dépaysement garanti ! »*

Léo Gayola

## Votre guide

Natif de Montpellier dans le Sud de la France, Léo habite dans les Hautes-Alpes où il vit de sa passion de la montagne et de la photographie.

Léo est photographe professionnel et accompagnateur en montagne depuis une dizaine d'années. Son travail photographique a été plusieurs fois primé ces dernières années lors de célèbres festivals de photographies en France et à l'étranger. Formateur en photographie, spécialiste de la montagne et de la faune sauvage, Léo organise des stages et des voyages photo toute l'année.

## Vous aimerez

- Une découverte de ce territoire atypique, avec un guide passionné par cette région.
- Des sites spécialement sélectionnés pour leur intérêt photo aux meilleures lumières !
- Le choix de la saison printanière, très colorée et très agréable.
- Des repas typiquement italiens de la région et du très bon vin !!
- Des conseils photo et des temps d'échanges et de critique photo.
- La diversité des sujets pour s'émerveiller et progresser en photo



## Votre voyage jour par jour

**Jour 1** - Trajet France – Pise (non compris dans le tarif). Possibilité de covoiturage depuis Briançon. Trajet en minibus Pise - Pienza (1h30 de route).

Premières séances de prises de vues en soirée depuis le jardin de la chambre d'hôte qui offre une vue exceptionnelle.

**Jours 2** - Lever de soleil et brume matinale si nous avons de la chance. Photo depuis Pienza (lieu de l'hébergement), photo de rue et paysage en plongé depuis la vieille ville sur la plaine. Ateliers photo artistique sur les cyprès et les maisons perchés. Repas au restaurant. Coucher de soleil sur la plaine près de Pienza.

**Jours 3** - Photo dans le val d'Orcia, autour de Montepulciano, chapelle vitaletta. Ateliers photo de rue l'après-midi dans le village de Pienza. Ambiances et portraits dans les ruelles. Séance de critique photo en soirée après le coucher du soleil.

**Jours 4** - Photo dans le val d'Orcia. Visite de Montalcino et San Quirico d'Orcia, possibilité de prise de vue à Bagno vignoni. Départ pour Sienne en début d'après midi pour la soirée (heure bleue sur la cathédrale de Sienne et restaurant sur la place du Palio) 1h de trajet environ.

**Jour 5** - Photo dans le val d'Orcia, autour de Montichiello et Pienza, départ pour le parc de la Maremme (Alberese environ 1h de trajet). Coucher de soleil dans le parc en bord de mer, exercice de pause longues sur la plage. Séance de critique photo en soirée.

**Jour 6** - Lever de soleil dans le parc de la Maremme en compagnie des daims et renards dans les forêts de pins et de chênes lièges. Immersion dans la photo animalière. Après midi au port de Talamone (20 min depuis Alberese), prise de vue et ateliers photo dans le port et sur la crique pour le coucher de soleil.

**Jour 7** - Lever de soleil sur la mer ou critique photo puis départ pour Pise.

A noter : Cet itinéraire est donné à titre indicatif. La nature et les aléas divers nous imposeront peut-être de nous adapter (conditions météo, état du terrain, niveau des participants, contraintes opérationnelles). En tant que responsable du groupe, votre guide photographe sera seul juge pour modifier si besoin ce programme, pour raison de sécurité et ou pour le bon déroulement du voyage.



## Conditions du séjour

**Hébergement** : en chambre d'hôte confortable à Pienza. Chambre individuelle sur demande et sous réserve de disponibilité dans les hébergements (390 €)

**Transports** : Minibus 9 places

**Repas** : Petit déjeuner à l'hébergement, déjeuner et dîner au restaurant.

**Condition physique** : Ce séjour ne nécessite pas de condition physique particulière

**Climat** : A cette époque de l'année le climat peut être doux et tempéré à froid et humide.

**Formalité** : Il n'y a pas de formalité particulière à effectuer pour aller en Italie. Une pièce d'identité valable 6 mois après la fin du séjour est suffisante.

## Préparer votre séjour

### Documents

- document d'identité
- documents importants numérisés ou imprimés (billets d'avion)
- contrat d'assurance

### Bagages

- un grand sac de voyage destiné à voyager en soute ou dans un train.
- un sac à dos photo compatible avec les normes « bagage cabine ». (Attention au poids maximum en fonction des compagnies aériennes).

### Matériel photo et accessoires

- un boîtier reflex ou hybride
- plusieurs batteries + chargeur
- cartes mémoire
- télécommande
- objectifs (téléobjectifs / grand-angle / macro)
- lingette/pinceau
- filtres (polarisant/gris neutre/gris dégradé)
- un trépied
- pc portable
- HD externe
- Thermos
- lampe frontale
- piles de rechange

### Vêtements

En compléments de vos vêtements habituels, il est recommandé d'avoir des vêtements de pluie.

### Santé et pharmacie personnelle

Une visite chez votre médecin est conseillée pour faire le point sur votre état de santé général.

## Informations pratiques

Tarif : 1590€

### Le tarif comprend :

- Le transport durant l'entièreté du séjour
- Les repas du du J1 soir jusqu'au J7 midi
- L'encadrement par un photographe professionnel
- L'hébergement.

### Le tarif ne comprend pas :

- Les billets d'avion
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les différentes assurances proposées (voir plus loin)
- Les trajets jusqu'au lieu d'accueil et à partir du lieu de dispersion
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans « le tarif comprend ».



## Inscription

Votre inscription est à effectuer auprès de notre agence Un Œil sur la Nature.

Avant votre inscription merci de prendre contact avec votre guide photographe qui vous communiquera la référence de votre séjour et la procédure pour vous inscrire.

Léo Gayola - [leo@unoeilsurlanature.com](mailto:leo@unoeilsurlanature.com) - +33 (0) 6 98 41 04 77

## Modalités de paiement

A votre inscription, vous verserez un acompte de 30 % du montant du séjour avec options + le montant total de l'assurance. En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ la totalité du prix du séjour doit être réglée en une fois à l'inscription. Vous pouvez payer les montants à régler pour votre séjour :

- Sur le Site : par carte bancaire ;
  - A distance : par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre d'Un Œil sur la Nature.
- A moins de 45 jours avant le départ, le paiement devra obligatoirement s'effectuer par virement ou par carte bancaire. Le paiement par chèque est accepté jusqu'à 30 jours avant le départ.

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Un Œil sur la Nature, une facture sera adressée à la personne signataire du formulaire de réservation à J-7 de la date du départ du séjour.

Tout retard dans le paiement de toute somme au titre de votre séjour à 14 jours du départ pourra être considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation ci-après. A noter que dans ce cas si vous avez souscrit à notre assurance, Assurinco ne prend pas en charge ce motif d'annulation



## Annulation

### Annulation par le client :

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez nous informer et informer votre compagnie d'assurances par tout moyen écrit, le plus rapidement possible, afin d'avoir un accusé de réception. Nous vous conseillons de prévenir votre assurance le plus tôt possible suite à la survenance du fait générateur de cette annulation.

En cas d'annulation de votre part, la date prise en compte pour la facturation des frais d'annulation est la date de réception de l'écrit par Un Œil sur la Nature. Les frais d'annulation à votre charge sont les suivants :

- à plus de 60 jours avant le départ : 10 % du montant total du voyage
- de 60 à 31 jours avant le départ : 30 % du montant total du voyage
- de 30 à 15 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage
- de 14 jours au jour du départ : 100 % du montant total du voyage

Si vous avez souscrit à notre assurance Annulation ou Multirisques alors ces frais d'annulation vous seront remboursés par Assurinco, déduction faite des frais forfaitaires et du montant des assurances, et après étude de votre dossier si votre cas d'annulation est prévu dans les clauses du contrat d'assurance et si votre facture est soldée dans son intégralité.

### Annulation par Un Œil sur la Nature :

Un Œil sur la Nature se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (nombre minimum précisé dans la fiche technique) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour (conditions météo exceptionnellement défavorables, raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou à l'injonction d'une autorité administrative, etc.).

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse 6 jours

- 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de 2 à 6 jours

Si l'ensemble des participants l'accepte, le séjour pourra être maintenu moyennant un supplément de prix calculé par Un Œil sur la Nature en fonction du nombre de participants. Dans le cas contraire, vous serez remboursé intégralement, sans autres indemnités.

Le remboursement s'effectue par virement, selon les modalités que vous avez choisies. En cas de remboursement par chèque, il vous sera envoyé par courrier avec accusé de réception à l'adresse renseignée dans votre fiche d'inscription.

Les frais extérieurs au voyage souscrit chez Un Œil sur la Nature et engagés par le client tels que les frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage, les frais d'hébergement avant ou après le séjour, les frais de retour au domicile, les frais d'obtention des visas, les frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.



## Assurances

Conformément à la réglementation de notre profession, Un Œil sur la Nature est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, **chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.**

Par ailleurs, Un Œil sur la Nature vous propose **trois formules d'assurance** pour garantir votre séjour. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site [www.unoeilsurlanature.com](http://www.unoeilsurlanature.com) dans nos [conditions de vente](#) ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance, les frais engagés extérieurs au séjour (les titres de transport, les frais de visa, etc.) ne sont remboursables ni par Un Œil sur la Nature ni par l'assureur.

### Nos trois formules au choix :

- Formule Assistance rapatriement, Responsabilité civile, Extension épidémies (2,5 % du montant du séjour).
  - Formule Annulation, Bagages, Extension épidémies (4 % du montant du séjour).
  - Formule Multirisques avec extension épidémies (4,5 % du montant du séjour).
- *Formule Assistance rapatriement, Responsabilité civile, Extension épidémies (2,5 % du montant du séjour).*

Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

### Assistance rapatriement :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement ou transport sanitaire si vous êtes blessé ou malade pendant le séjour,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'assistance juridique à l'étranger.

### Responsabilité civile – vie privée à l'étranger :

- Dommages corporels, matériels et immatériels,
- Défense de vos intérêts : défense pénale et recours suite à accident,
- Action amiable ou judiciaire en cas de litige.

### Extension épidémie - pandémie :

- Téléconsultation avant le départ,
- Rapatriement médical,

- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie,
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine,
- Retour impossible suite à annulation de vol.

- *Formule Annulation, Bagages, Extension épidémies (4 % du montant du séjour).*

Cette assurance comprend le remboursement des sommes engagées en cas d'annulation pour les causes suivantes :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...,
- L'annulation pour causes dénommées :
  - Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnels, dommages au véhicule avant le départ, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
  - La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, le vol des papiers d'identité dans les 4 jours avant le départ, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Garantie bagages : couvre vos bagages et objets précieux (y compris votre matériel photo à hauteur de 50% du capital) contre le vol, la destruction totale ou partielle, la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport. Franchise de 30€ par personne.

Garantie épidémie :

- Annulation pour maladie grave (y compris suite à épidémie ou pandémie), accident corporel grave ou décès, y compris les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident, constatés avant la souscription de votre voyage,
  - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température par les autorités sanitaires du pays de départ ou la compagnie de transport avec laquelle vous voyagez,
  - Annulation en cas d'absence de vaccination
- *Formule Multirisques avec extension épidémies (4,5 % du montant du séjour).* Intègre les garanties suivantes :
    - Garantie annulation toutes causes justifiées,
    - Garantie Bagages,
    - Retard de transport (maximum de 50 à 100€ par personne),
    - Garantie interruption de séjour et d'activité : interruption de séjour suite à rapatriement médical (plafond 30 000€); interruption d'activité en cas de maladie sur place ne nécessitant pas de rapatriement (100€/jour, max de 3 jours),
    - Garantie assistance rapatriement,
    - Responsabilité civile – vie privée à l'étranger,
    - Extension épidémies et pandémies.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes

bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie « frais de recherche et secours ».

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du séjour.

Important : En cas de non-souscription à l'une des assurances citées ci-dessus, nous vous demanderons de nous communiquer avant le départ les coordonnées précises de votre assurance personnelle avec numéro de police, nom de l'assureur et numéro de téléphone d'assistance ainsi qu'une personne de contact. En cas de sinistre, nous pourrions ainsi contribuer à mettre en jeu vos garanties d'assurances si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.



LES VOYAGES PHOTO POUR VOIR AUTREMENT

2243 route du pré – 73340 – Aillon le Vieux

SARL au capital de 12 000€ – 920 589 124 RCS Chambéry

Siret 92058912400014 – TVA FR68920589124

Immatriculation tourisme IM073220007

RCP Hiscox SA, 38 av de l'Opéra, 75002 Paris

Garantie Groupama 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris

[contact@unoeilsurlanature.com](mailto:contact@unoeilsurlanature.com) – [www.unoeilsurlanature.com](http://www.unoeilsurlanature.com)

*Version du 22 avril 2024*